



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Secrétaire : Joseph PERASTE**  
**Date de convocation : 17 juin 2024**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 29**  
**Nombre de procuration : 10**

**Extrait n°CC-06-2024-141**

**Objet : Ouverture, révision et modification des autorisations d'engagement et crédits de paiement (AECF) pour le budget Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Maurice BONTÉ, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARÉCHAL, Annick COMIER, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Joseph PÉRASTE, Charles CARISTAN, Claude Rémy HARNAIS, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Robert DULYMOIS, Sylvain HOCHÉ, Bruno Nestor AZÉROT, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPHELE, Josette MASSOLIN, Patrick BONIFACE, Sarah ANGAMA, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Annick CHARLEC.

**En cours de séance :** Gilbert COUTURIER.

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

Lucien SAINT-JEAN-THÉRÈSE à Patricia Athanase PALMONT, George GÉLIE à Thierry MARÉCHAL, Olivier JEAN-DENIS à Annick COMIER, Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Gwladys COLER à Claude BELLUNE, Joël Christine LINORD à Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Belfort BIROTA à Violaine DIAZ, Saint-Yves RANGOM à Maurice BONTÉ, Nicolas TELLE à Paulette RAPON.

**En cours de séance :** Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sainte-Rose CAKIN, Jean-Christophe BOULANGÉ, Germain DUTON, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GÉNOT-PLESDIN, Jean-Michel Ulrich COTRÉBIL.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L2311-3 et suivants et l'article R2311-9 ;

**Considérant** que conformément aux dispositions des articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes et leurs groupements peuvent tenir compte du caractère pluriannuel de certaines dépenses de fonctionnement en ne prévoyant au budget de chaque année que les crédits nécessaires aux dépenses à payer au cours de l'exercice ;

**Considérant** que la section de fonctionnement peut comprendre des autorisations d'engagement (AE) avec une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) qui correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes ;

**Considérant** qu'en application de l'article L1612-1, les dépenses de fonctionnement rattachées à une autorisation d'engagement peuvent être liquidées et mandatées par le président jusqu'au vote du budget dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation d'engagement ;

**Considérant** que le suivi des AE/CP se fera par chapitre budgétaire au sens de l'instruction M57 ;

**Considérant** que le suivi des AE/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire ;

**Considérant** que les autorisations d'engagement peuvent être votées à chaque étape du cycle budgétaire ;

**Considérant** la planification des actions de fonctionnement du budget annexe Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi nécessite l'ouverture d'une autorisation d'engagement.

**Considérant** qu'il est proposé l'ouverture d'une autorisation d'engagement n° 2024AE01 « Opérations à destination des Participants (formation, création d'entreprise, négociation de contrats de travail, insertion économique) », conformément au tableau en annexe ;

**Considérant** que les membres de la Commission Finances réunis le 12 juin 2024 ont émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** l'ouverture d'une autorisation d'engagement n° 2024AE01 « Opérations à destination des Participants (formation, création d'entreprise, négociation de contrats de travail, insertion économique) » au budget annexe Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) conformément au tableau en annexe.

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Vote**

Pour : 39

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00


Non votant : 00

---

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 5 juillet 2024

Le Président  
Bruno Nestor AZÉROT



972-200041788-20240711-6-DE

Réception par le Préfet : 11-07-2024

ANNEXE ADDITIONNELLE  
Publication le : 11-07-2024

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)				CREDITS DE PAIEMENT (CP)					
Budget	Libellé de l'opération	Montant des actions	Numéro AE	Numéro AE	Montant 2024	Montant 2025	Montant 2026	Montant 2027	Montant total 2021-2026
PLIE	« Opérations à destination des Participants (formation, création d'entreprise, négociation de contrats de travail, insertion économique) »	5 503 955,00 €	2024AEP01	2024AEP01	867 000,00 €	1 159 238,75 €	1 738 858,13 €	1 738 858,13 €	5 503 955,00 €